

Pour tous les mouvements, le document à utiliser est celui ci-dessous, disponible sur demande à GDS Creuse :

[illegible]

Seule la partie blanche est à compléter et à signer par le vétérinaire sanitaire (VS) lors de la prescription avec l'éleveur et des éléments ont été rajoutés afin d'identifier simplement certains critères :

Date de naissance	=> identification + 18 mois pour la paratuberculose
Date signature ASDA + date d'arrivée	=> calcul du délai de transit +6 jours
Date de prélèvement + date d'arrivée	=> calcul des 15 à 30 jours pour la prise de sang IBR

Pour les tuberculinations, il est nécessaire de compléter le compte rendu transmis par la DDCSPP le 27/01/2020 dans la note 2020.1 Tuberculose (voir 02f, 02f1 et 02f2).

Dans le cadre des **ventes et introductions** :

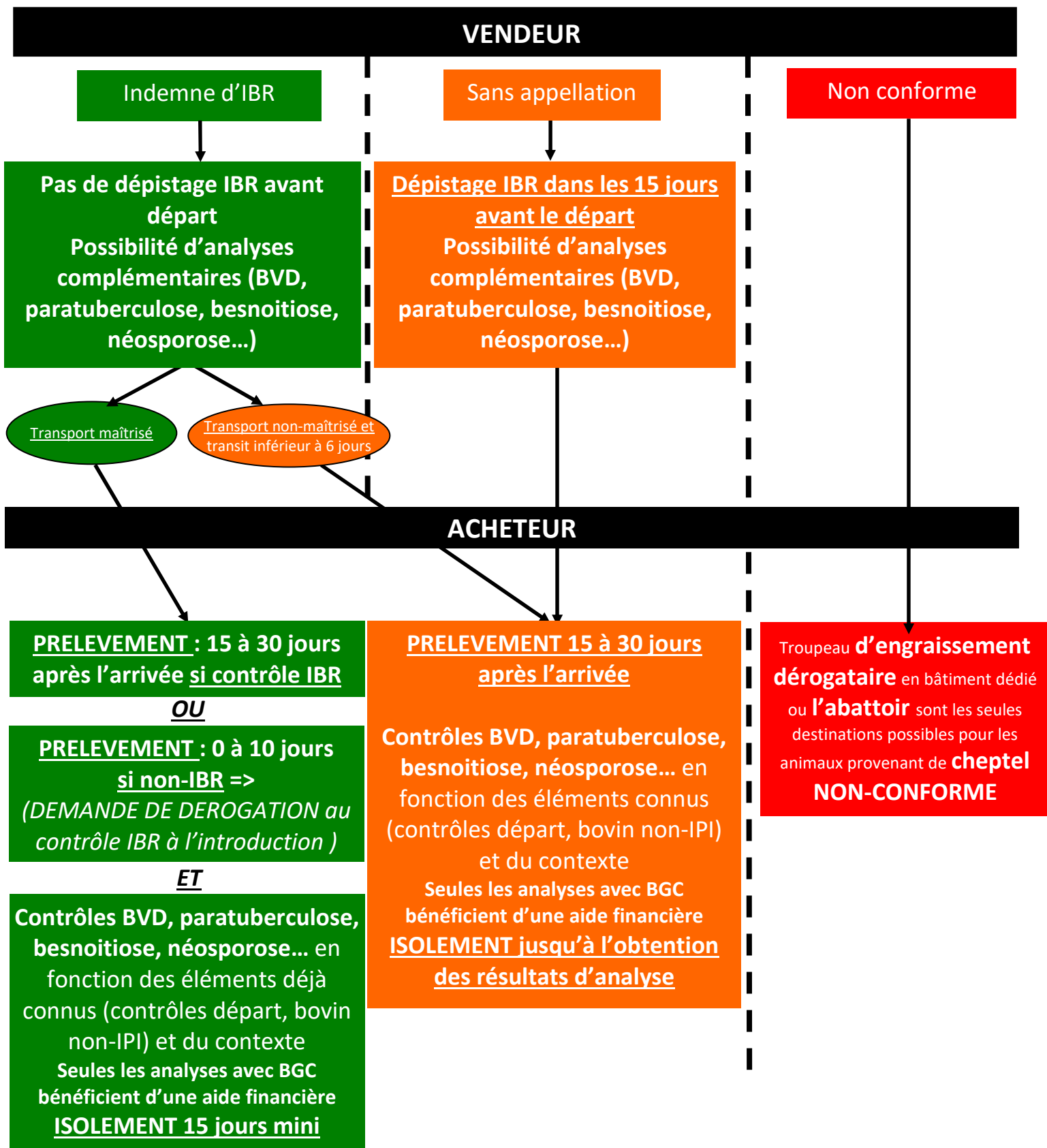
- Soit c'est **un contrôle à la vente** et les PS sont faites chez le vendeur par le VS du vendeur et donc passage en tiers-payant pour les actes et analyses avec apport des aides sur les analyses au vendeur si BGC.
- Soit c'est **un contrôle à l'introduction** et les PS sont faites chez l'acheteur par le VS de l'acheteur et donc passage en tiers-payant pour les actes et analyses avec apport des aides sur les analyses à l'acheteur si BGC.
- **Toutes les autres demandes sont des demandes exploitants** avec utilisation du **CRES « DEAMANDES D'ANALYSE »**, facturation directe par le vétérinaire et par le LDA (au tarif catalogue LDA) au demandeur de l'analyse.

Les tubes de sang doivent être **suffisamment remplis**, c'est à dire **au minimum la moitié du tube**. Afin de permettre la formation du caillot dans de bonnes conditions, les **prélèvements ne doivent pas subir de variations de température trop importantes**. Ils seront maintenus environ 12h à température ambiante pour une bonne réalisation du caillot, avant d'être placés au frais (entre +2°C et +8°C).

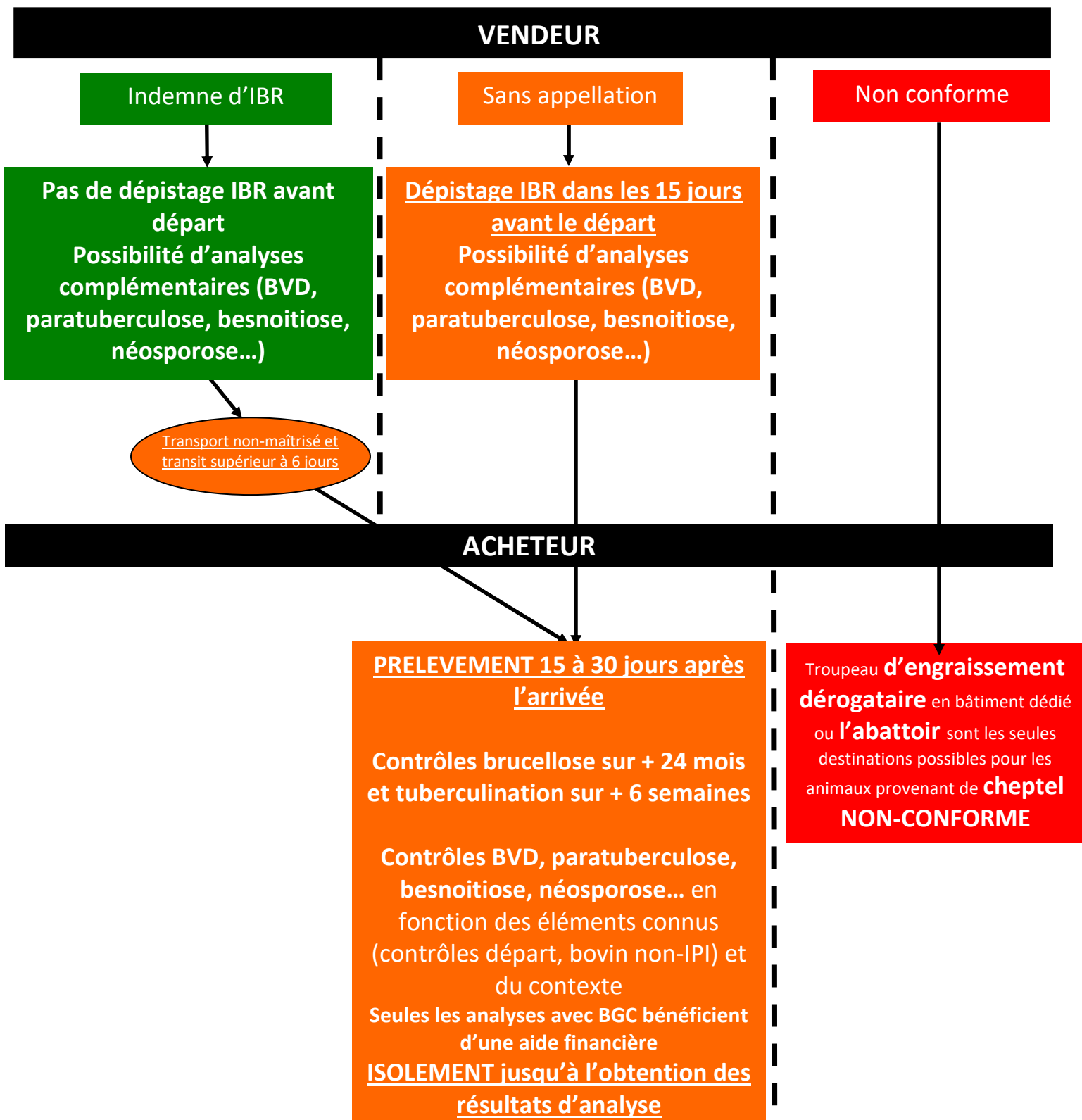
Les étiquettes doivent être disposées en longueur sur les tubes, avec le haut de l'étiquette environ 1 cm en dessous du haut du tube. Concernant le **conditionnement**, il ne faut **qu'1 élevage par boîte** (ou scotcher plusieurs boîtes ensemble si nécessaire), **avec un CRES** dans chaque boîte ou groupe de boîtes. Le Laboratoire s'engage à fournir des boîtes en fonction des besoins des vétérinaires.

Pour la transmission des prélèvements au LDA, celui-ci réalise des ramassages (le contacter pour la marche à suivre).

Délai de transit inférieur à 6 jours



Délai de transit supérieur à 6 jours



Laboratoire Départemental d'Analyses

